

RÈGLES GENERALES MOTOCROSS 2026 HAUTS DE FRANCE

ARTICLE 1 :

La Ligue Motocycliste des Hauts de France met en compétition les Championnats, Trophée Open et Promotions Open de MOTO-CROSS.

Ils sont réservés aux licenciés F.F.M et adhérents à un Club des Hauts de France.

Pour participer à un Championnat, Trophée Open ou Promotion Open, une demande d'inscription, à l'année ou à l'épreuve est obligatoire sur le site : engage sport, après avoir fait une demande de numéro.

La Commission de Moto-cross et d'endurance TT sont les seules habilitées à déterminer la qualification des pilotes dans chacune des catégories. Les circuits doivent être certifiés par un expert désigné par la Fédération et homologués par la Préfecture du département concerné. Toute manifestation doit être autorisée par les pouvoirs publics et avoir reçu le récépissé de déclaration.

ARTICLE 2 : EPREUVES

Sont obligatoirement faites sur le territoire de la Ligue sauf accord particulier. Après parution du calendrier, aucun changement ne pourra être apporté. y compris un changement de date sauf cas exceptionnel. Les épreuves hors championnat ou non- inscrites au calendrier ne seront pas autorisées à organiser. (Sauf si date disponible, mais ne seront pas prioritaires)

Les Officiels en charge de l'épreuve seront désignés par les commissions **ou par la ligue**, sauf cas particuliers (Sable etc.)

Les clubs désirant organiser une épreuve Belge (FPCNA) devront obligatoirement avoir organisé une épreuve de Ligue comptant pour le Championnat Hauts de France et avoir l'accord de la Ligue.

Le chronométrage de la Ligue est obligatoire pour la validation de tous les Championnats de Ligue HDF et Comités Départementaux, Trophée Open, Promotions Open, Éducatif.

Les épreuves sans Championnats, Trophée Open, Promotions Open ou Éducatifs ne sont pas prioritaires sur le calendrier 2026,

COMPOSITION DES CATÉGORIES :

- Kids 50
- Educatifs 65/85cc
- Championnat 85 Minimes et Cadets (avec classement séparé en fin d'année)
- Championnat 125cc (avec classement Juniors 125cc en fin d'année).
- Championnat 250 cm3
- Championnat 450 cm3 (+ de 250cm3)
- Trophée Open 125-250-450 (avec classement cumulé sans distinction de cylindrées)
- Promotion Open (avec classement cumulé sur toutes les séries)
- Vétérans
- Féminines (avec classement 125 cm3 en fin d'année)

Chaque épreuve comprendra 2 ou 3 manches séparées par un repos de 30' minimum. (1 h 30 pour les 50 cc)

Nombre de coureurs qualifiés : suivant le règlement particulier du championnat et suivant l'homologation du circuit.

Contrôle : essais et courses à l'aide de Transpondeurs.

Les pilotes sont seuls responsables de la fixation du transpondeur sur leur machine. Ils doivent pour ce faire utiliser le support fourni avec le transpondeur et fixer le transpondeur dans le respect des consignes données par les chronométreurs lors de la distribution de ces derniers. En cas de perte celui-ci sera facturé 60 €uros

Les pilotes doivent restituer les transpondeurs au plus vite après leur deuxième manche.

ARTICLE 3 : ESSAIS

- Essais libres
- Essais chronos (**obligatoire si pas fait les essais libres**) Le pilote devra avoir fait au moins un tour complet et avoir un temps.
- La durée des essais chronos seront 20 minutes pour les championnats 125, 250 et 450cc
15 minutes pour les autres catégories

Pour les kids 50 une séance d'essais libres de 10 mn et une séance d'essais chronométrés de 10 mn

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

- **1^{ère} FORMULE ENGAGEMENT A L'ANNÉE** : Pour toutes les épreuves comptants pour un Championnat de Ligue, sur la totalité des épreuves.

MONTANT 47 € transpondeur compris X NOMBRE D'ÉPREUVES PAR LE BIAIS DU SITE ENGAGE -SPORT

La Ligue transmettra les droits correspondants à chaque organisateur 35 euros X nombre d'engagés. (47€- 5€ transpondeur - 7€ gestion officiel).

Kids 50cc gratuit pour les pilotes licenciés Hauts de France. 30 € pour les pilotes hors ligue

Kids 50cc hors ligue à l'année : 25€ transpondeur compris (25€ -5€ transpondeur, club 20€) gratuit pour les pilotes licenciés en Hauts de France

Éducatifs 65/85cc : 25€ transpondeur compris X nombres d'épreuves par le biais du site Engage-Sport (25€ -5€ location transpondeur)

2^{ème} FORMULE ENGAGEMENT A L'EPREUVE :

Inscription à faire 5 jours avant l'épreuve sur le site ENGAGE SPORT. (Fermeture des engagements le **mercredi 19h00** pour les épreuves se déroulant un dimanche) Possibilité de s'inscrire jusqu'au jeudi midi **au tarif majoré de 30 euros**

- Engagements à l'épreuve : 55 euros transpondeur **compris** (-5€ transpondeur et -9€ gestion des officiels, club 41€)
- Kids 50cc hors ligue à l'épreuve : **30€ transpondeur compris (30€ -5€ transpondeur, club 25€) gratuit pour les pilotes licenciés en Hauts de France**
- Educatifs 65/85cc : 30€ transpondeur compris (30€ -5€ transpondeur, club 25€)
- Possibilité de s'inscrire jusqu'au jeudi midi **au tarif majoré de 30 euros** passé ce délai plus aucun engagement ne sera autorisé

PASS-PILOTES : le club devra prévoir au minimum 1 entrée pilote + 2 accompagnateurs

Toute absence non justifiée le **mardi soir avant** la manifestation ne sera pas remboursée
Ceci est valable pour toutes les catégories.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS LA VEILLE ET LE MATIN DE L'ÉPREUVE

IMPORTANT

CHAQUE PARTICIPANT DOIT AVOIR 1 TAPIS ENVIRONNEMENTAL ET 1 EXTINCTEUR
IL EST RESPONSABLE DE SES DÉCHETS, DOIT LES CONDITIONNER ET LES RAMENER CHEZ LUI.

ARTICLE 5 : CLASSEMENT

Dans chaque épreuve, chaque manche est considérée comme une épreuve en soi, pour chaque catégorie retenue. Les points attribués sont par manche et par classement dans chaque catégorie.

Championnat 250cc et 450cc et Classement Championnat 125 cc – 85 cc – Féminines-Vétérans – Trophée Open – Educatifs 85 cc/65 cc – Kids 50 cc

Toutes les catégories passent au barème de points suivant sauf Promotion :

PLACE	Points	PLACE	Points	PLACE	Points	PLACE	Points	PLACE	Points
1	45	10	31	19	22	28	13	37	4
2	43	11	30	20	21	29	12	38	3
3	41	12	29	21	20	30	11	39	2
4	39	13	28	22	19	31	10	40	1
5	37	14	27	23	18	32	9		
6	35	15	26	24	17	33	8		
7	34	16	25	25	16	34	7		
8	33	17	24	26	15	35	6		
9	32	18	23	27	14	36	5		

Pour être classé, un pilote doit avoir fait un tour et être passé une fois sur la boucle de chronométrage (sauf conditions particulières météo et sur décision de la direction de course).

ARTICLE 5 bis : REPORTE DE POINTS

Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de ligue si absence suite à concurrence de date avec un championnat de France ou d'Europe motocross solo quelle que soit la catégorie.

Conditions du report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de la ligue :

- Participer aux épreuves d'un championnat de ligue
- Le report pourra porter sur 3 absences maximum dans une épreuve de la ligue la veille, le jour ou le lendemain d'un championnat de France ou d'Europe ou autres (course par équipe)
- Avoir été classé dans deux manches du championnat de France ou d'Europe.
Si le pilote n'a été classé que dans une seule manche la moyenne des points reportés sera divisée par deux.

CLASSEMENT :

- Un classement provisoire cumulé sera fait par catégorie 50, 85, 125, MX2, MX1, Vétérans, Féminines, Educatifs 65/85, Trophée Open et promotion open.
- Les 3 premiers pilotes de chaque Championnat 50, 85, 125, MX2, MX1, Vétérans, Féminines, Educatifs 65/ 85, Trophée Open et promotion open seront récompensés en fin de journée.

ARTICLE 6 : EXCLUSION

Seront exclus des catégories concernées pour l'année considérée :

Les coureurs ayant été reconnus avoir participé à une course motocycliste n'ayant pas reçu le visa F.F.M, le même jour qu'une épreuve de la Ligue.

Dans les cas d'exclusion, les droits d'engagements à l'année ne sont pas remboursables et restent acquis à la LIGUE.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE (Trois mois avant l'épreuve)

Il devra être conforme aux RP type de la F.F.M. Il devra préciser la date limite d'acceptation des engagements (ART 4), jour et horaire des essais, séries, le montant des prix. Le règlement doit porter en en-tête :

- Le Nom du Club - La LMHDF - La F.F.M. -Les Officiels de l'épreuve

ARTICLE 8 : NUMÉROS DE COURSE

Chaque pilote demandera un numéro de course qu'il conservera toute la saison, la gestion sera faite par le biais du site Engage sport. Ce numéro lui sera délivré uniquement par le biais du site engage sport, les numéros seront attribués dans l'ordre de réception ; sur demande du pilote, les numéros du Championnat de France seront conservés. (Si disponible)

En cas de mauvaises conditions météorologiques et sur décision de la direction de course,

Les pilotes auront l'obligation d'avoir le N° de course dans le dos : dossards ou maillots.

Celui-ci doit être identique à celui de la moto, de couleur noir ou blanc suivant contraste du support.

Les machines doivent porter les 3 plaques conformes au règlement technique national. Couleurs suivant la catégorie avec des **NUMÉROS LISIBLES**. Toute machine non-conforme sera refusée aux essais, séries et manches de classement.

COULEURS DES PLAQUES :

- | | |
|------------------------|--|
| ➤ 50 - 65 - 85 : | FOND BLANC / N° NOIR ou FOND BLEU / N° BLANC |
| ➤ 125cc 2 T et 250cc : | FOND NOIR / N° BLANC |
| ➤ AUTRES CYLINDRÉES : | FOND BLANC / N° NOIR |

ARTICLE 9 : ANNULATION AVANT LA DATE

Les organisateurs sont tenus aux remboursements des droits d'engagement en cas d'annulation de l'épreuve

RRET D'UNE COURSE AVANT LA FIN

Si une course est arrêtée avant son terme pour des raisons d'arrosage insuffisant ou pour toutes autres raisons matérielles, le club recevra une amende de 1500€ retenue sur le versement des engagements.

Le club en question ne percevra que la moitié du montant des engagements, l'autre moitié sera reversé aux pilotes présents.

Une vérification sera faite par la Ligue le mercredi avant l'épreuve pour les clubs ayant rencontré un problème l'année précédente, la Ligue se réserve le droit d'annuler la manifestation 4 jours avant la manifestation en cas d'important manquement (arrosage, préparation de piste ou autres).

Pour tout arrêt sur décision du club non décidé par les officiels, le club en question ne percevra que la moitié du montant des engagements, l'autre moitié sera reversé aux pilotes présents.

ARTICLE 10 : ENTRÉE SUR LA GRILLE : Pré-Parc Obligatoire

MANCHES DE CLASSEMENT

Les essais chronométrés seront retenus pour l'entrée en grille de toutes les manches, suivant l'ordre chronologique des résultats y compris pour les pilotes hors Ligue.

Les tests de départ seront autorisés si la configuration du circuit le permet et sous la responsabilité du Directeur de course.

ARTICLE 11 :

Chaque pilote devra choisir une catégorie en début de saison et ne pourra participer qu'à celle-ci

CHANGEMENT DE CATÉGORIE EN COURS DE SAISON :

Uniquement sur avis de la Commission de Moto-Cross avec perte des points acquis dans la catégorie quittée

ARTICLE 12 :

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés en fin d'année si un minimum de 5 pilotes sont classé.

ARTICLE 13 :

Un Délégué, un Directeur de course et un Commissaire technique seront désignés par la Commission pour chaque épreuve de Championnat. Ils seront indemnisés suivant la tarification de l'année considérée.

Un éducateur sera nommé par la collège éducatif pour l'encadrement des catégories éducatives

LE DELEGUE DEVRA ADRESSER DES QUE POSSIBLE A LA Ligue HDF :

- Le Rapport de délégation
- Le Listing des Commissaires et Officiels, sur listing Spécifique **obligatoire**
- Rapport de clôture signé et les de PV Réunion de jury **obligatoire**

ARTICLE 14 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être portée par écrit au Directeur de course accompagnée d'une caution de 75 €.

- Dans les 30 mn qui suivent l'arrivée pour les réclamations concernant le déroulement de la course.
- Dans les 30 mn qui suivent la proclamation officielle des résultats par affichage portant mention de l'heure.

ARTICLE 15 :

Tout pilote engagé est responsable de ses accompagnateurs SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS IMMÉDIATS : AVANT, PENDANT ET APRES LES COURSES, LES DÉBORDEMENTS NE SERONT PAS TOLÉRÉ APRÈS 23H00 SUR LE PARC COURREURS LA VEILLE DES COURSES.

ARTICLE 16 : SÉLECTION RÉGIONALE

Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue dans une épreuve de prestige de niveau National sera tenu d'y répondre sauf accord de la Commission de Moto-Cross si elle juge l'excuse valable. Dans le cas contraire, le pilote ne pourra participer à aucune autre épreuve Motocycliste le jour, la veille ou le lendemain de l'épreuve concernée ;

Le pilote sélectionné marquera un minimum de points en fonction de sa moyenne des points marqués aux championnats en fin d'année.

ARTICLE 17 :

L'organisateur doit prévoir obligatoirement l'arrosage du circuit en fonction des conditions climatiques, une bonne préparation de sa piste.

Il doit prévoir un secrétariat conséquent et permanent en fonction de la capacité de l'épreuve et du nombre de participants.

Il doit avoir à disposition un matériel approprié de reproduction pour diffusion des grilles de départ : résultats, décisions, informations etc.....

Le poste de chronométrage doit être conforme au cahier des charges.

Un emplacement, a proximité du poste de télévision (Chrono) doit être prévu afin que les pilotes puissent s'y approcher en toute sécurité pour prendre connaissance de leurs temps. Zone de panneautage obligatoire.

ARTICLE 18 : HOMOLOGATION DE CIRCUIT

L'homologation doit être demandée par le Club à la Préfecture de son département, et à l'expert sécurité de la FFM accompagnée d'un plan du circuit en 2 exemplaires et une Certification aux Règles Techniques FFM.

LE PLAN DOIT PRÉCISER :

- La longueur du circuit
- La largeur
- Les dénivellations
- Les postes de sécurité, Croix Rouge, Commissaires
- Les postes d'ambulances, leurs voies d'évacuation
- Les postes de secrétariat de course
- Parc coureurs, ligne de départ, parc spectateurs, voies d'accès.

La visite technique est faite en présence :

- Du Président du Club et d'un Expert Sécurité désigné par la FFM. La présence du représentant CDSR est souhaitable.

ARTICLE 19 : DÉFINITION DES CYLINDRÉES PAR CATÉGORIES

Équivalence des cylindrées

- Championnat 85cc-150 4 Temps Moteur 2 Temps à partir de 11ans
- Championnat 125cc, 250, 450 Moteur 2 Temps ou 250CC à 650CC 4 Temps Classe 1.2. 3
- Trophée Open 125cc – 250cc à 500cc Moteur 2 Temps où 450CC à 650CC 4 Temps Classe 1, 2 et 3
- Promotion Open 125cc – 250cc à 500cc Moteur 2 Temps où 450CC à 650CC 4 Temps Classe 1, 2 et 3

Ages cylindrées : 125cc à partir de 13ans, toutes cylindrées à partir de 15ans